



La société de promotion de
la photographie du Québec □

COMMUNIQUÉ

Aperçu des modifications
et nouveautés pour
l'exercice 2018-2019

25 septembre 2018

1. CONTEXTE

La SPPQ («La Société») souhaite harmoniser et uniformiser l'ensemble des politiques liées à la réglementation de ses concours et expositions tout en préservant les spécificités propres à chacune des activités.

Dans un souci d'efficacité, elle travaille en continu à clarifier et préciser l'énoncé de ses règlements afin de simplifier et démocratiser ses processus.

2. MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS IMPLANTÉES LORS DU DERNIER EXERCICE

L'exercice 2017-2018 a été riche en nouveautés. Voici un rappel des faits saillants :

- Les frais d'inscription liés à nos concours doivent désormais être acquittés « en ligne » par cartes de crédit.
- Le dépôt obligatoire d'une version numérique des photos est déployé à l'ensemble des activités, concours et expositions. Cette mesure nous permet de projeter les photos gagnantes de toutes nos activités le soir du gala et de les publier sur notre site Web.
- La dimension prescrite des images numériques est normalisée au format Full HD (FHD) de 1920 x 1080 pixels (LxH) et ce, pour l'ensemble des concours et expositions.
- Exclusivité des photos : Il est convenu « qu'une même image » ne peut être présentée qu'une (1) seule fois dans le cadre de nos activités, en cours ou passées. Cette politique est désormais étendue à l'ensemble de nos concours et expositions, à l'exception du « Livre photo » que nous considérons plutôt comme un « assemblage d'images ».
- Sur ce même sujet, «La Société» apporte une précision quant à la notion « d'une même image » en statuant sur une définition du principe de « doublons ».
- Au niveau du droit de participation, «La Société» explique sa position.
- Le document PDF « Autorisation de publication et de diffusion numérique » devient un formulaire Web et permet d'éliminer la manipulation de papier.
- L'inscription au CIRCUIT PHOTO s'effectue désormais au printemps afin de permettre au responsable du concours de préparer la logistique du parcours durant la période estivale.
- Au DÉFI INTERCLUBS MONGEON-PÉPIN, le thème « Autres » est remplacé par un thème variable qui sera modifié à chaque nouvelle édition du concours.
- Toujours au DÉFI INTERCLUBS, «La Société» remet désormais trois (3) prix dans la catégorie « Clubs de l'année ».
- Compte tenu d'un faible taux de participation, le concours SON & IMAGES est retiré des activités SPPQ.
- La Galerie Plaza Antique change de nom. Elle devient la Galerie Gaston Chouinard.

Prendre note que les mesures ci-dessus sont toute reconduites en 2018-2019.

3. MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2018-2019

L'exercice 2018-2019 est plus timide en nouveautés. Il en présente toutefois quelques-unes :

3.1. Politiques communes à l'ensemble de nos activités

3.1.1. Droit de participation

«La Société» souhaite préciser sa position au sujet des photographes membre de plusieurs clubs :

- Le texte « Pour toute activité confondue » est remplacé par « Pour une activité donnée ». Ainsi, un photographe membre de plusieurs clubs pourra participer par le biais d'un second club à la condition que ce soit pour une activité différente pour laquelle il n'a pas été retenu dans le premier club. Prendre note que les clubs photo peuvent en décider autrement.

3.2. Politiques spécifiques à certaines activités

3.2.1. Circuit photo

Pas de changement majeur en 2018-2019, sinon les dates d'échéance :

Date limite d'inscription : **13 juillet 2018**

Date limite d'enregistrement : **9 octobre 2018**

Date limite de dépôt des montages : **9 octobre 2018**

3.2.2. Défi interclubs Mongeon-Pépin

En plus des dates d'échéance, les changements suivants s'appliquent :

- Chaque image doit comporter un titre. Cette information est transmise aux juges et devient une référence pour lui au moment d'évaluer si l'image est soumise ou non dans le bon thème
- Le thème variable pour 2019 est : Architecture N&B
- Dans le cadre de son 30^e anniversaire, «La Société» ajoute une spécificité au thème « Nature » qui devient pour l'occasion « Nature du Québec »

Date limite d'inscription : **31 décembre 2018**

Date limite de dépôt des images numériques et du chiffrier Excel : **25 janvier 2019**

3.2.3. Livre photo

Pas de changement majeur en 2019, sinon les dates d'échéance :

Date limite d'inscription : **20 janvier 2019**

Date limite d'enregistrement : **17 février 2019**

Date limite de dépôt des ouvrages : **17 février 2019**

3.2 Politiques spécifiques à certaines activités (suite)

3.2.4. Galerie Gaston Chouinard (Plaza Antique)

Pas de changement majeur, sinon les dates des matinées-rencontres qui marquent le début de la période d'exposition et qui se prolonge jusqu'à la matinée suivante :

- **9 septembre 2018**
- **21 octobre 2018**
- **18 novembre 2018**
- **20 janvier 2019**
- **17 février 2019**
- **17 mars 2019**

3.2.5. Les clubs photo s'exposent au MNP

Des changements importants pour 2019. En plus des dates d'échéance, les changements suivants s'appliquent :

- Compte tenu d'un réaménagement de ses locaux, l'exposition déménage du magasin Lozeau vers le [Musée National de la photographie de Drummonville](#).
- Pour cette nouvelle édition et dans le cadre de son 30^e anniversaire, « La Société » se propose d'offrir un service d'audioguide aux futurs visiteurs. Cette nouveauté viendra ajouter un volet multimédia à cet événement déjà prisé. À cette fin, chaque auteur devra fournir un court texte d'accompagnement en lien avec son image.

Date limite d'inscription : **31 janvier 2019**

Date limite d'enregistrement : **10 février 2019**

Date limite de dépôt des encadrements : **28 février 2019**

Dates d'expositions : **du 2 avril au 19 mai 2019**

Vernissage : le **samedi 6 avril 2019 de 12 h à 16 h**

4. CONCLUSION

Le présent document dresse l'inventaire des principaux changements applicables aux politiques de la SPPQ («La Société») pour l'exercice 2018-2019. Malgré toute l'attention portée à ce document, celui-ci n'a pas la prétention de présenter une liste exhaustive des détails liés à chacun de ces changements.

Toutes ces nouveautés et les détails qui s'y rattachent sont reportés dans les règlements respectifs de chacune des activités de «La Société», concours et expositions.

Les règles décrites aux différents règlements prévalent en tout temps.

De plus, «La Société» se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes autres modifications qu'elle juge nécessaires à la bonne compréhension de ses politiques ou au bon déroulement de ses activités.

Tableau synthèse des changements

<p>Politiques communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paiement en ligne obligatoire pour les frais d'inscription ▪ Dépôt obligatoire de la version numérique des images ou de l'ouvrage ▪ Dépôt des fichiers numériques au compte conjoint Google ▪ Les images numériques doivent répondre aux critères de dimension du format Full HD (FHD) soit 1920 x 1080 pixels (LxH) ▪ Les images doivent être exclusives et ne doivent en aucun cas constituer un doublon pour les activités SPPQ en cours ou passées ▪ Pour une activité donnée, un même auteur ne peut participer que par l'entremise d'un seul et même club ▪ Les autorisations de publication et de diffusion numérique doivent être remplies par le biais du nouveau formulaire Web qui élimine l'utilisation du format papier
<p>Circuit photo</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'inscription pour ce concours est désormais devancée au printemps et le dépôt des photos imprimées est retardé d'une semaine en octobre
<p>Défi interclubs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le thème « Autres » a été retiré et remplacé par un thème variable révisé à chaque nouvelle édition du concours - Le thème variable pour 2019 : Architecture N&B ▪ Pour 2019 et dans le cadre de son 30^e anniversaire, le thème « Nature » devient « Nature du Québec » ▪ Chaque image doit comporter un titre ; il pourra devenir une référence pour le juge au moment d'évaluer si l'image est soumise ou non dans le bon thème
<p>Livre photo</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de changement majeur pour 2019, sinon les dates d'échéance
<p>Galerie Gaston Chouinard</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de changement majeur pour 2018-2019, sinon les dates des matinées-rencontres
<p>Expo Lozeau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exposition déménage du magasin Lozeau vers le Musée national de la photographie de Drummondville ▪ En vue d'un audioguide, les auteurs doivent soumettre un texte d'accompagnement avec le format numérique de leur photo